

**SEANCE DU 20 AOUT 2015**

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session extraordinaire le 20 août 2015 à 18h30, selon la convocation en date du 17 août 2015 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 19

**ETAIENT PRESENTS** (14) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - DELAGE Christelle - HUGUET Annie - LASTERE Gérard - CARABIN Erwan - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - FAYOLLE Nathalie - DUMONT Christelle - POINET Alain -

**ABSENTS EXCUSES** ayant donné procuration (5) : LABROUSSE-DESCOUT Pascal (LALANNE) - JARRETON Rémy (FAYOLLE) - MARTINS CARDOSO Filipe (BOURDEAU) - VANDENBOSCH Sylvie (CARABIN) - GOURDEAU Jean-Michel (POINET)

**ABSENTS** (4) : BLANCHON Thomas - HERMAN Nadine - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

M. Erwan CARABIN a été désigné en qualité de Secrétaire de séance.

**N° DEL 2015/7.3/195 – Contrat de Prêt d'un montant total de 233 111 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le préfinancement des attributions du FCTVA**

Par délibération n°2014/7.3/184 du 23 juin 2015, l'assemblée délibérante a sollicité un prêt à taux zéro auprès de la Caisse des Dépôts, destiné au préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif.

La Caisse des Dépôts ayant donné son accord pour l'octroi du prêt composé de deux Lignes d'un montant égal, une nouvelle délibération est nécessaire pour acter ces dispositions.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

↪ **APPROUVE** la souscription, auprès de la Caisse des Dépôts, d'un contrat de prêt composé de deux lignes de prêt d'un montant égal pour le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au FCTVA, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant maximum du prêt : 233.111 €
- Durée d'amortissement du prêt : 17 mois
- Dates des échéances en capital de chaque Ligne du prêt :
  - ↪ Ligne 1 du Prêt : 1<sup>er</sup> décembre 2016 pour 116.555,50 €
  - ↪ Ligne 2 du Prêt : 1<sup>er</sup> avril 2017 pour 116.555,50 €
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %
- Amortissement : in fine
- Typologie Gissler : 1A

↪ **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir réglant ces conditions.

Fait à NONTRON, le 28 août 2015

Le Maire,

Le Maire certifie exécutoire la présente  
délibération compte tenu de sa transmission

en sous-préfecture de Nontron le **31 AOUT 2015**

et de sa publication le **31 AOUT 2015**

Le Maire,  
Pascal BOURDEAU



Pascal BOURDEAU

## SEANCE DU 20 AOUT 2015

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session extraordinaire le 20 août 2015 à 18h30, selon la convocation en date du 17 août 2015 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 19

**ETAIENT PRESENTS** (14) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - DELAGE Christelle - HUGUET Annie - LASTERE Gérard - CARABIN Erwan - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - FAYOLLE Nathalie - DUMONT Christelle - POINET Alain -

**ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration** (5) : LABROUSSE-DESCOUT Pascal (LALANNE) - JARRETON Rémy (FAYOLLE) - MARTINS CARDOSO Filipe (BOURDEAU) - VANDENBOSCH Sylvie (CARABIN) - GOURDEAU Jean-Michel (POINET)

**ABSENTS** (4) : BLANCHON Thomas - HERMAN Nadine - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

M. Erwan CARABIN a été désigné en qualité de Secrétaire de séance.

### N° DEL 2015/7.3/196 – Contrat de Prêt Relais d'un montant total de 233 111 € auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes

Le prêt à taux zéro proposé par la Caisse des Dépôts pour le préfinancement du FCTVA n'assurant qu'en partie la couverture du besoin de financement de l'investissement, il est nécessaire de compléter ce financement par un prêt relais. La Commission des finances, réunie le 17 août 2015, a retenu l'offre de la Caisse d'Épargne.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ➔ **APPROUVE** la souscription d'un contrat de prêt
- ➔ **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de prêt auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charente, pour le préfinancement complémentaire du FCTVA avec les caractéristiques suivantes :
  - Montant du prêt : 240 000 euros
  - Taux d'intérêt: 1,33%
  - Amortissement : in fine
  - Frais de dossier : néant
  - Commission d'engagement : 240 euros
  - Durée de l'emprunt : deux (2) ans
- ➔ **DIT** que la Commune se libérera de la somme due à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes par suite de cet emprunt et, qu'en cas d'un remboursement par anticipation, les intérêts dûs seront prélevés à la date du RA.
- ➔ **S'ENGAGE** à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt
- ➔ **AUTORISE** le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes

Le Maire certifie exécutoire la présente  
délibération compte tenu de sa transmission  
en sous-préfecture de Nontron le 31 AOUT 2015  
et de sa publication le 31 AOUT 2015  
Le Maire,  
Pascal BOURDEAU



Fait à NONTRON, le 28 août 2015

Le Maire,



Pascal BOURDEAU